



COMMUNIQUE DE PRESSE

En complément aux sessions de formation à l'endroit des principaux acteurs du système de la commande publique sur le thème : **« Attribution du marché sur la base de l'offre évaluée économiquement la plus avantageuse »**, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) organise une 2^{ème} session de rattrapage du **30 janvier au 03 février 2023** à l'hôtel NIFUR à Bohicon, à l'endroit des acteurs du système des marchés publics qui n'ont pu participer aux sessions passées et qui en ont fait la demande, à savoir :

- **La Personne Responsable des Marchés Publics et ;**
- **Le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics ;**

des ministères, institutions d'Etat, communes, agences et offices d'Etat ci-après : **Ministère de l'Energie, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Haute Cour de Justice, Commune d'Adjohoun, Commune de Boukoubé, Commune de Tanguiéta, Institut Géographique National (IGN), Ecole des Métiers du Numérique, Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP), Agence Nationale de Sûreté Radiologique et de Radio Protection, Hôpital de zone d'Allada, Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), Direction Départementale de Contrôle des Marchés Publics du Borgou et de l'Alibori, Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), Ensemble Artistique National, Chambre des Métiers de l'Artisanat, Fonds National pour l'Environnement et le Climat, Agence Territoriale de Développement Agricole Pôle 3, Union Progressiste pour le Renouveau (UPR).**

Les participants sont attendus **le dimanche 29 janvier 2023 à partir de 17h précises** à l'hôtel NIFUR à Bohicon.

Pour la professionnalisation du système, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics invite les acteurs concernés à donner du prix à leur participation aux présentes sessions de formation.

Cotonou, le 25 janvier 2023

Le Président,



Séraphin AGBAHOUNGBATA